Archivage : Les territoires français d’outre-mer s’alarment de l’afflux d’immigrés clandestins

20/04/2007 à 17h04

(MFI) Alors que l’immigration est l’un des thèmes majeurs de la campagne électorale en France, deux collectivités d’outre-mer – la Guyanne et Mayotte – comptent plus de 20 % de clandestins. Le renforcement des contrôles de police depuis 2005 n’a pas inversé la tendance. Dirigeants politiques locaux et population dénoncent ce qu’ils considèrent être un facteur de chômage et d’insécurité, mais profitent aussi de ces clandestins.

Quelle est l'importance de l'immigration clandestine en Guyane et à Mayotte ?

La scène se répète plusieurs fois par jour. Dissimulés sous les branchages de l'épaisse végétation, des gendarmes surveillent le fleuve Maroni qui sépare la Guyane du Surinam. Dès qu'une embarcation accoste sur la rive française du fleuve, ils interviennent. La plupart du temps, il s'agit d'un clandestin qui sera immédiatement refoulé… Avant de retenter sa chance quelques heures plus tard.

A 15 000 kilomètres de là, sur l'île de Mayotte dans l'océan Indien, le scénario est le même. Quotidiennement, les forces de l'ordre envahissent le bidonville de Cavani et arrêtent les immigrés comoriens qui n'ont pas eu le temps de s'enfuir dans la forêt voisine. Ils seront expulsés le soir même sans autre forme de procès vers Anjouan, la plus proche île de l'archipel des Comores indépendantes.

Depuis plusieurs années, les collectivités françaises d'outre-mer – Guyane et Mayotte en tête – sont confrontées à un afflux d'immigrés clandestins. En Guyane, on estime leur nombre à 35 000, soit 20 % de la population ; 59 % de ceux arrêtés sont des récidivistes. Ces immigrés viennent en majorité du Surinam, du Guyana et du Brésil.

Le constat est le même à Mayotte où les clandestins sont estimés à 50 000, soit le tiers de la population. Tous viennent des Comores, distantes de 80 kilomètres par la mer. « Mayotte est devenu le premier port d'entrée de clandestins en France », s'alarme Ali Souf, le président de l'association des maires de l'île. Comme le déclarait en 2005 François Baroin, alors ministre de l'Outre-mer et aujourd'hui ministre de l'Intérieur : « Si l'on avait en métropole le même taux d'immigration, cela équivaudrait à 15 millions de clandestins. »

Comment expliquer cette immigration clandestine ?

Par la ruée vers l'or, au sens propre comme au figuré. Au sens propre puisque environ 7 000 clandestins en Guyane sont des orpailleurs qui travaillent dans les mines d'or ou cherchent un filon en solo. Au figuré, dans la mesure où ces collectivités françaises d'outre-mer représentent des îlots de prospérité au milieu de régions sinistrées et instables politiquement. Ainsi le PIB par tête de la Guyane est 5 à 10 fois supérieur à celui de ses voisins brésilien, surinamais ou haïtien. Les possibilités d'y trouver un petit boulot sont nombreuses, comme vendeur à la sauvette ou domestique. « Je suis exploité, mais au moins je suis payé. J'ai été expulsé 7 fois ; je suis prêt à l'être encore 20 fois car je n'ai pas d'autres choix que de travailler en Guyane pour nourrir ma famille », témoignait dans Le Monde un Brésilien employé dans une exploitation agricole.

Si la Guyane abrite la base spatiale de Kourou et 200 entreprises associées, ce n'est pas le cas de Mayotte, région peu industrialisée, qui vit de la pêche et de l'agriculture. Néanmoins, Mayotte est nettement plus riche que les Comores dont l'économie est en ruine, qui ne sont pas autosuffisantes au plan alimentaire et dépendent de l'argent envoyé par la diaspora. Le PIB par tête est de 500 dollars par an aux Comores et de 4 000 dollars à Mayotte.

Certains observateurs expliquent aussi cette immigration par un facteur culturel. Ainsi la Guyane accueille des habitants de nombreuses origines pour lesquels la notion de frontière serait relative. On peut citer les Créoles, les Amérindiens, les H'mongs (d'origine laotienne), les Békés… Pour sa part, Mayotte est la seule île de l'archipel à avoir choisi de rester française lors du référendum d'autodétermination de décembre 1974 ; les trois autres îles ont opté pour l'indépendance. Mais jusqu'en 1993, les Comoriens pouvaient facilement s'installer à Mayotte. Cette année-là, le gouvernement d'Edouard Balladur a instauré un sauf-conduit spécial pour entrer sur l'île aux parfums, comme on surnomme Mayotte. « Les Comoriens ont toujours voyagé librement d'une île à l'autre. Ce visa fait de nous des étrangers dans notre archipel. Pour nombre d'habitants d'Anjouan ou de Mohéli, la notion de visa est difficile à comprendre, tout comme ils font mal la différence entre un Mayotte français et des îles indépendantes. Pour eux, c'est leur territoire », s'insurgeait un clandestin interviewé par Le Journal de la Réunion.

Mais l'argument culturel laisse dubitatif ceux qui vivent dans les DOM-TOM. Selon eux, les clandestins savent ce qu'est un visa et ont conscience du potentiel économique de Mayotte et de la Guyane. Ils sont séduits par le meilleur niveau de protection sociale qu'offrent les collectivités françaises. Même si le revenu minimum d'insertion (RMI) n'a pas cours à Mayotte. Avec 7 600 naissances par an, la maternité de Mamoudzou – capitale de Mayotte – est la première de France ; 80 % des mères sont en situation irrégulière. Même cas de figure à Maripasoula, un gros bourg sur les rives du fleuve Maroni, en Guyane, où l'on compte 4 457 habitants, mais 18 000 dossiers médicaux au dispensaire. Quant aux écoles, elles sont surchargées et comptent en moyenne 40 % d'élèves étrangers. « En ayant un enfant né en France ou qui y est scolarisé, le but des parents est d'obtenir un titre de séjour, puis la nationalité grâce au droit du sol », accusent les partisans d'un contrôle strict de l'immigration. « N'exagérons rien. Moins de mille étrangers enregistrés à Cayenne ont obtenu la citoyenneté française depuis dix ans. Et on ne peut pas reprocher à une mère de vouloir accoucher dans les meilleures conditions ou de faire soigner au mieux sa famille », réplique Antoine Karam, le président du conseil régional de Guyane.

Ce flux migratoire est évidemment facilité par la géographie. La Guyane compte 3 000 kilomètres de frontière, souvent noyés au milieu de la forêt amazonienne. Un simple fleuve la sépare du Brésil et du Surinam. Il serait illusoire de vouloir tout contrôler, même si les moyens de la gendarmerie ont été renforcés depuis 2005. Quant aux 80 km d'océan entre Mayotte et les Comores, les patrouilles maritimes ne peuvent pas en assurer une surveillance totale. Les candidats à l'exode embarquent de nuit sur de frêles embarcations, des kwassa kwassa, malgré les risques encourus. Depuis 1995, plus de 1 000 Comoriens se sont noyés, faisant de ce bras de l'Océan Indien l'un des plus grands cimetières maritimes au monde.

Comment ces immigrés clandestins sont-ils accueillis par la population locale ?

« La xénophobie est croissante en Guyane. Jusqu'à présent, cela n'a pas dégénéré. Mais je redoute le jour où les Guyanais décideront de faire justice eux-mêmes. L'Etat doit rétablir son autorité sur le territoire ». Cette déclaration de Jean Cesto, conseiller municipal de Matoury, résume l'opinion d'une grande partie de la population. Les immigrés clandestins ne sont pas les bienvenus. Le sentiment est le même à Mayotte où plusieurs manifestations rassemblant des milliers de Mahorais ont réclamé l'arrêt de « l'invasion étrangère ». Dans les deux régions, des milices musclées ont incendié des squatts occupés par des clandestins.

Les immigrés sont accusés de tous les maux : insécurité, chômage, carence des logements… Le refrain est connu. Mais dans des régions où les clandestins sont effectivement nombreux, il prend un relief particulier. D'autant qu'à Cayenne comme à Mamoudzou, le taux de chômage dépasse les 26 %. En matière de délinquance, les DOM-TOM connaissent des chiffres plutôt faibles. Sauf la Guyane, où les statistiques sont dignes de celles de la région parisienne. Et 28 % des détenus pour vols ou agressions sont originaires du Guyana. Pire : on a enregistré, en 2006, 84 meurtres (souvent des règlements de compte entre orpailleurs) pour 200 000 habitants alors que Paris – 2,1 millions d'habitants – n'a connu la même année que 52 assassinats. « Les classes sont surchargées et le niveau baisse. Les hôpitaux n'arrivent plus à faire face à l'afflux de patients. Les rues sont peu sûres et l'emploi manque. Tout ça a cause des clandestins », entend-t-on, de façon quelque peu simpliste, à Cayenne et Mamoudzou.

Les élus ne sont pas en reste, quelle que soit leur affiliation politique. Réunis en congrès en novembre dernier, les maires de Guyane, de Guadeloupe et de Mayotte ont réclamé un renforcement de la lutte contre l'immigration clandestine. « Pour éviter qu'un jour la situation ne devienne incontrôlable et que des violences contre les étrangers ne dégénèrent », se sont-ils justifiés. « Ici, l'immigration est un thème électoral majeur. C'est à celui qui montrera le plus de fermeté. Personne n'exprime de problèmes de conscience face à des situations de détresse comme en métropole. Les électeurs approuvent le durcissement des lois contre les immigrés, et ils sont peu nombreux à se dire choqués quand des milices organisent des battues contre les clandestins », reconnaît Ali Souf, le président de l'association des maires de Mayotte. Le discours est le même en Guyane où nombre d'élus ont approuvé, en juillet 2005, la proposition de François Baroin de remplacer, dans les DOM-TOM, le droit du sol par le droit du sang (voir article ci-joint). « Si cette proposition contribue à soulever le dossier de l'immigration en Guyane, tant mieux. Peu importe le tollé qu'elle a provoqué. Je suis prêt à inviter mes amis du Parti socialiste et de SOS-Racisme à venir deux mois en Guyane au lieu d'y passer 48 heures », avait alors déclaré Antoine Karam, le président du conseil régional de Guyane, pourtant membre du PS.

Ce même Antoine Karam a récemment dénoncé une « palestinisation de la région », évoquant le repli des communautés sur elles-mêmes. La crainte de perdre son identité s'exprime de vive voix. « Les enfants comoriens susceptibles d'acquérir la nationalité française par le droit du sol seront bientôt plus nombreux que les Mahorais », s'alarme Ali Souf. « Nous sommes à un tournant identitaire. Les Guyanais de souche sont devenus minoritaires sur leur propre terre », lui répond en écho Christiane Taubira, député et membre du Parti radical de gauche.

Evidemment les immigrés clandestins trouvent des défenseurs. A l'instar de l'avocat guyanais Gérald Coralie : « Les gens crient à l'invasion, mais emploient des clandestins comme jardinier ou domestique pour 20 euros par jour. Des marchands de sommeil louent des taudis 800 euros par mois. C'est le règne de l'hypocrisie. » Quant à Ali Souf, il n'a pas de mots assez durs contre « ceux qui se plaignent mais font construire leur maison dix fois moins cher par des Comoriens, puis les dénoncent à la police une fois les travaux effectués ». Un ancien commandant de gendarmerie se rappelle de « ces Guyanais qui vont acheter illégalement du poisson au Brésil pour le revendre sur le marché de Cayenne, puis se plaignent de la concurrence déloyale des clandestins ».

Du côté des politiques, on souligne que les écoles surchargées et les hôpitaux débordés tiennent aussi au manque d'investissement de l'Etat français dans les infrastructures. La conclusion revient à Daniel Bergeron, conseiller général UMP de Guyane : « Il est certain que les immigrés clandestins posent un problème et sont trop nombreux. Il est tout aussi certain qu'on a fermé les yeux pendant des années et que beaucoup en profitent. Mais bien malin celui qui arrêtera l'immigration en Guyane. Même en durcissant les lois, les clandestins ont trop intérêt à être là tant que la région d'où ils viennent sombrent dans la misère. »

Jean Piel

source